

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 16 février 2023

PRESENTS : Monsieur LEONARD Pierre – Monsieur DUMONT Éric – Monsieur LEROY Michel – Monsieur PIERRE Bernard – Madame BON Evelyne – Monsieur ADNET Yannick – Madame LAUNOIS Sylvie – Monsieur RICLOT Marcel – Madame LEBRET Bernadette – Monsieur LECRIQUE Yves – Monsieur LEONARD Claude – Madame AARNINK – GEMINEL Dominique

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BORD Jérôme – Monsieur KIPS Laurent – Madame AMET Aurore – Madame FOURRE Mélanie – Madame BIGOT Carole – Madame PALMIERI Virginie

PROCURATIONS :

Monsieur MATHIEU Jérôme donne procuration à Madame LEBRET Bernadette

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur ADNET Yannick

Début du conseil à 20h05, appel.

Pas de vote du compte rendu du dernier Conseil Municipal, il sera voté lors du prochain Conseil.

Modifications proposées de l'ordre du jour :

Le point 3. **Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage** CAUE avait déjà été abordé lors d'un précédent conseil (délibération 82 du 15 décembre 2022)

1. Validation du programme d'animation culturelle en lien avec les musées

Présentation du programme : concert pour la fête de la musique, l'association « la boule montmédiennne » renouvelle un concert le même weekend, alors proposition est demandé de donner le même budget pour la fête historique à la Citadelle qui aura lieu en mai prochain. Présentation de l'événement des Chierothains. Le département passe de 9.000€ à 7.000€.

E.Dumont : Le département diminue la participation de 1.000€, il va falloir compenser car cela n'implique pas que les animations mais aussi l'emploi de Nolwenn.

Vote : accepté à l'unanimité

2. Acquisition parcelle

Point ajourné

3. Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage CAUE

Sans objet – Délibération 82 en date du 15/12/2022

4. Demande de subvention DETR : Rénovation du gymnase communal

Le plan de financement prévisionnel est présenté au Conseil Municipal.

Il manque sur ce dossier deux éléments sur la construction financière (Fonds verts et CLIMAXION) soumis à la réalisation d'une étude thermique préalable.

Vote accepté à l'unanimité.

5. Demande de subvention DETR : Sécurisation du passage à niveau

Le plan de financement a été présenté pour la tranche 1. Une subvention à hauteur de 213 922.24€, soit 71.22% du montant des dépenses, va être déposée auprès de la DREAL. Le montant de la demande de subvention au titre de la DETR 2023 correspondra au reste à charge non pris en compte par la DREAL.

Vote pour l'instruction du dossier, **vote accepté à l'unanimité.**

6. Demande de subvention DETR : Traitement physique de l'eau

Le plan de financement prévisionnel est présenté au Conseil Municipal. Une demande de subvention peut être déposée au titre de la DETR 2023 pour 30%, soit 18 609€.

Vote accepté à l'unanimité.

7. Demande de subvention DETR : Etude concepteur

La commune de Montmédy dans le cadre de son projet de revitalisation de son centre-bourg, et pour donner suite aux différents travaux du CAUE, souhaite recruter un cabinet concepteur qui donnera matière aux élus dans l'aide à la décision, grâce à une projection en termes d'aménagement mais également financière des différents aménagements.

Dans ce cadre, elle sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la DETR.

La subvention DETR peut s'élever jusqu'à 70% du budget prévisionnel de l'étude sur un montant maximum de 50 000.00 € HT (règlement DETR – AXE 0, soutien des initiatives).

Le budget prévisionnel de cette étude s'élève à 63 500.00 € HT

La demande subvention DETR représenterait 70% de 50 000.00 € HT : 35 000.00 € HT

Vote : rejet à l'unanimité.

Aucune demande de subvention ne sera donc déposée au titre de la DETR 2023.

8. Demande de subvention DETR : Etude préalable salle de bloc

Le plan de financement prévisionnel pour l'étude préalable de la salle de bloc est présenté au Conseil Municipal. La demande subvention DETR représenterait 70% de 8 480.00€.

Le Conseil Municipal précise également que dans le cas où les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel, le solde sera supporté par la Commune en autofinancement.

Vote : 11 voix favorables, 2 abstentions.

9. demande de subvention FUCLEM :

Dans le cadre du projet de renouvellement de son parc d'éclairage public pour un passage à la technologie LED, la commune de Montmédy a adhéré au syndicat FUCLEM. Le Syndicat FUCLEM octroie des subventions aux collectivités adhérentes jusqu'à 60% du montant global HT pour le passage à la technologie LED.

A noter que la subvention FUCLEM est sur un montant de 150 000.00 € HT maximum par an (subvention de 90 000,00 € HT par an maximum). Si le budget dépasse les 150 000,00 € HT, la subvention peut être étalée sur plusieurs années.

L'estimatif des travaux pour le passage à la technologie LED est estimé à un coût total à 680 045.00 € HT

La subvention FUCLEM pour le passage du parc d'éclairage public à la technologie LED représenterait : 40 8027.00 € HT étalé sur 5 ans (4 fois 90 000.00 € HT et une fois 48 027.00 €).

Vote : approuvé à l'unanimité

10. Ajouts produits régie Citadelle :

Après présentation par Hugo WISPELAERE d'une liste de produits touristiques à ajouter à la régie de la Citadelle (liste annexée à la délibération prise) :

Vote approuvé à l'unanimité.

11. Vente voiture ST reporté au prochain Conseil Municipal

12. Vente tondeuse ST reporté au prochain Conseil Municipal

13. Réflexion poste chargé de communication et problématique accueil

A l'issue des échanges entre les conseillers municipaux sur la fin de contrat de la chargée de communication, où une réflexion plus large a été menée incluant la problématique de l'accueil en mairie, le conseil municipal a statué sur la non-reconduction du poste « Communication » (temps plein). Les conseillers municipaux se sont prononcés, en faveur de la création d'un poste partagé (Communication / Accueil) à l'avenir.

Informations diverses :

- Commission cimetièrre : publication sur FB déjà faite. RAS de plus.
- Report de l'intervention de Hugo Wsplr
- Jardin Poulain : en cours
- Commande des « télé compteurs » en cours ???
- Réflexion à avoir sur l'aménagement de la rue Mabilie.
- Réunion au COTECH 2^e mercredi de chaque mois à la maison du patrimoine à la citadelle (N Bryt)

Fin de séance 00 :20